



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Educateurs de jeunes enfants

Question écrite n° 67212

Texte de la question

M Adrien Zeller appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les difficultés des instituts de formation du travail éducatif et social et sur la situation des éducateurs de jeunes enfants. Il semble en effet que les engagements pris par ses prédécesseurs d'engager une réforme qui aurait du prendre effet initialement à la rentrée de 1991, reportée ensuite à la rentrée de 1992, attendent toujours une concrétisation. Cette carence, si elle est confirmée, est d'autant plus grave que, de toutes parts, on s'accorde pour souligner l'inadéquation entre le nombre d'éducateurs formés et les besoins ainsi que l'importance de la formation professionnelle des jeunes dans la lutte contre le chômage. Il lui demande, dans ces conditions, de lui faire connaître les initiatives qu'il entend proposer au Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'intégration informe l'honorable parlementaire que, conformément aux engagements qui ont été pris à ce sujet, la réforme de la formation des éducateurs de jeunes enfants interviendra dès la rentrée de septembre 1993.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67212

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1993, page 551